

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 novembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 13 novembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Kildine BATAILLE	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Jean DUBUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick CHAPUIS
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
M. Philippe LEMANCEAU	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	M. Stéphane CHEVALIER	M. Didier RELOT
M. Jean-Philippe MOREL	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Patrice CHATEAU	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Lionel SANCHEZ	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Denis HAMEAU	M. Patrick AUDARD	M. Cyril GAUCHER
M. Nicolas BOURNY	M. Léo LACHAMBRE	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI	Mme Caroline EVE-VERAN.

Membres absents :

M. Patrick BAUDEMONT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
	Mme Claire TOMASELLI pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Georges MEZUI pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Olivier MULLER pouvoir à M. Patrice CHATEAU
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Nicolas SCHOUTITH pouvoir à M. Lionel SANCHEZ
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Catherine PAGEAUX
	M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par Mme Caroline EVE-VERAN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Désignation des membres et actualisation du règlement intérieur

La commission locale d'évaluation des charges transférées (ci-après désignée par « la CLECT »), a pour mission principale d'évaluer les charges nettes récurrentes transférées par les communes à Dijon Métropole, notamment dans les cas suivants :

- lors de l'adhésion d'une commune à la métropole ;
- lorsqu'une ou plusieurs communes-membres transfèrent à la métropole une compétence supplémentaire ou un nouvel équipement.

1- Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres de Dijon Métropole, sans qu'il s'agisse nécessairement de conseillers métropolitains.

Pour ce qui concerne Dijon Métropole, cette commission a été créée lors du conseil communautaire du 26 mai 2000.

La répartition par commune des membres de la CLECT telle que définie durant les mandats précédents est la suivante :

- 5 titulaires et 5 suppléants représentant la commune de Dijon ;
- 2 titulaires et 2 suppléants représentant la commune de Chenôve ;
- 1 titulaire et 1 suppléant pour chacune des autres communes membres.

Depuis le renouvellement des conseils municipaux suite aux élections des 15 mars et 28 juin 2020, les 23 communes ont délibéré en vue de désigner leurs délégués au sein de la CLECT.

Suite à ces différentes délibérations, il est proposé au conseil métropolitain de valider la composition de la CLECT, issue des délibérations des 23 communes, et jointe au présent rapport (annexe 1).

2- Adoption du règlement intérieur de la CLECT

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil métropolitain avait approuvé le règlement intérieur de la CLECT pour la mandature 2014-2020.

Pour la nouvelle mandature 2020-2026, le projet de règlement intérieur joint à la délibération (annexe 2) met à jour, à la marge, essentiellement sur la forme, le document approuvé en 2014.

Ledit règlement est établi à partir des principales dispositions légales en vigueur, issues de l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le projet de composition de la CLECT, annexé à la délibération ;

Vu le projet de règlement intérieur, joint à la délibération ;

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'approuver** la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) détaillée dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **d'approuver** le projet de règlement intérieur de la commission tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de cette délibération.

SCRUTIN : POUR : 85

CONTRE : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS :0